

DOSSIER SPÉCIAL

6^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



© Journal de l'Action Sociale - 2013

Le Mans, 11 et 12 février 2013. Les responsables du Palais des Congrès et de la Culture n'en reviennent pas : près de 1 700 participants, sans compter les intervenants, envahissent le grand amphi et une salle annexe pour s'interroger ensemble sur une question directe et inattendue : savons-nous protéger nos enfants ? Face à un tel afflux, on aurait pu craindre des récriminations sur le contenu, l'organisation, la convivialité... Mais, c'est l'empathie collective qui l'a emporté, le goût d'être ensemble, d'avoir son opinion mais aussi d'entendre avec impatience celle des autres pour peut-être y souscrire. En somme, des Assises qui ont fait dire aux grands témoins venus du Québec : "Le vieux monde n'est pas

celui auquel on pense, car la France conserve sa capacité à étonner". D'ailleurs, la presse nationale n'a pas manqué de se faire pour la première fois l'écho de ce grand moment.

En attendant la publication prochaine de l'intégralité des actes, nous avons demandé à François Le Merlus, président de l'Institut national du développement social, de nous faire le récit des séances plénières (p. 19), avant de présenter les principaux résultats de l'enquête flash réalisée par le JAS et la Fédération nationale des Adepape, auprès de personnes qui ont été placées (p. 21). Des résultats qui font écho à l'expérience vécue par Céline Raphaël, invitée particulièrement marquante de ces Assises dont nous publions l'intervention (p. 22).

PROTECTION DE L'ENFANCE

La vivre ensemble

PAR FRANÇOIS LE MERLUS

Ce qui caractérise d'abord cette 6^{ème} édition des Assises nationales de la protection de l'enfance, c'est le climat de maturité et d'empathie de l'ensemble des participants pourtant fort nombreux. Comme si les dix-huit mois qui s'étaient écoulés depuis les précédentes Assises s'étaient accompagnés d'une évolution des regards et des postures. Mais, peut-être était-ce également dû au choix du thème de cette 6^{ème} édition, avec son titre volontairement direct et authentique : "Savons-nous protéger nos enfants ?". D'un point de vue pédagogique et des contenus, j'ai beaucoup apprécié de commencer par reconnaître les faiblesses dans la séance plénière de la première demi-journée, et terminer par retrouver la confiance dans celle de la deuxième demi-journée, en passant par l'approche contradictoire des pratiques dans les ateliers du mardi matin. C'était courageux. C'est d'ailleurs un des qualificatifs qui caractérisent ces Assises, qui démontrent que l'on peut être convaincu et ouvert aux arguments des autres.

Du cockpit d'un avion à la protection de l'enfance

Les intervenants ont particulièrement bien répondu aux problématiques liées à l'action directe sur le terrain. La très audacieuse initiative de faire intervenir

Christian Morel, auteur de différents ouvrages sur la prise de décision en matière de sécurité aérienne notamment⁽¹⁾, pouvait dérouter avec ses "méta-règles de fiabilité". Celles de la collégialité, du débat contradictoire, du contrôle des interstices, de l'échange permanent d'informations, formel ou informel, ... dont la transposition s'est avérée particulièrement facile, et a conforté le plus grand nombre dans la nécessité de ne pas confondre normes et protection. Très réceptif, le public applaudira quand le grand témoin belge Vincent Magos, responsable du projet Yapaka au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposera avec humour de nous rendre Depardieu pour récupérer Morel. Nous aurions aussi volontiers écouté plus longtemps Marcel Jaeger, titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du Cnam, sur la nécessité de former les professionnels à l'interrogation systématique de leurs pratiques, mais aussi à l'approche collective permettant d'apporter des réponses à l'enfant en tenant compte des ressources disponibles autour de lui. Une approche illustrée concrètement par Mohamed L'Houssni, directeur de l'association A.Rétis, qui ne cesse d'innover : accueil de jour où les parents en difficulté aident d'autres parents en difficulté,

service de soutien aux tiers dignes de confiance, service d'AEMO avec hébergement...

La parole des anciens

La présentation des résultats de l'enquête sur le niveau de satisfaction des anciens de l'Ase (voir p. 21) et le plaidoyer de Monique Ferreira, présidente de l'Adapepe du Puy-de-Dôme, pour le développement des associations d'anciens aptes à porter cette parole viendront conforter ce sentiment que des Assises pas comme les autres démarraient.

La 2^{ème} table ronde, qui portait sur la loi du 5 mars 2007, a sans doute permis de mettre en évidence, dans le débat contradictoire entre Martine Brousse, déléguée générale de la Voix de l'Enfant, et Laurent Puech, vice-président de l'Anas, que les différences d'approche mériteraient d'être éclairées par des évaluations plus pertinentes. Le représentant des travailleurs sociaux a néanmoins utilement rappelé que les échecs très médiatisés ne doivent pas occulter la majorité des cas où les enfants sont protégés. Michèle Pondaven, ancienne membre de l'Anesm, pour sa part a montré toutes les limites de l'évaluation, alors que le système doit indiscutablement évoluer. Ainsi du côté de la Justice, Jean-Michel Permingeat, conseiller à la protection de l'enfance à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence n'a pas hésité à dire que la création des cellules de recueil des informations préoccupantes ne s'était pas traduite par la baisse des signalements à la Justice, et à s'interroger sur l'impact négatif que le nombre croissant d'IP pourrait avoir sur le suivi des situations complexes. Et de témoigner par ailleurs de la persistance des cloisonnements entre filières. Du côté des départe-

⁽¹⁾ "Les Décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales" et "Les Décisions absurdes II. Comment les éviter?". Éd. Gallimard.

tements, Laurence Quinaut, DGS d'Ille-et-Vilaine, a insisté sur l'importance d'ouvrir la protection de l'enfance à toutes les politiques publiques dans une logique de développement social pour travailler en amont sur les raisons conduisant à la mise en œuvre de la protection de l'enfance. Après de telles analyses qui pourrait encore douter de la capacité des acteurs professionnels à se remettre en question ?

Du goût d'être ensemble à l'envie d'agir ensemble

Dans la 3^{ème} table ronde, consacrée à la relation entre protection de l'enfance et vivre-ensemble, Ghaleb Bencheikh, président de la Conférence mondiale des religions pour la paix, orateur sans pareil

➔ Les actes complets des 6^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance seront disponibles prochainement sur : www.lejas.com
Nous vous en tiendrons informés dans les colonnes du JAS.

lorsqu'il s'agit de parler d'humanisme. Quant à Marie Derain, défenseure des enfants, elle a, en s'ancrant sur le terrain de l'humilité, pu convaincre de l'utilité de son institution comme instance de dernier recours. Mais, surtout comme tout l'amphi, j'ai été emporté par le témoignage de Céline Raphaël, transformant sa douleur en immense appel à l'espérance et à la tendresse (voir aussi p.22).

Lors de la plénière du 2^{ème} jour, on a pu écouter, à travers un film réalisé par le JAS pour l'occasion (prochainement visible sur www.lejas.com), le point de vue des partenaires des Assises sur leur toute première priorité pour améliorer notre protection de l'enfance ? Il était très intéressant de

constater leur convergence de vues sur la nécessité d'agir autrement, et une humilité collective assez nouvelle. Et que dire du bouquet final avec nos amis étrangers qui ont su nous reconnaître la capacité à sortir du narcissisme pour libérer une intelligence collective au service de l'enfant.

En ce qui concerne les ateliers, je renvoie aux futurs Actes, tant leur contenu était riche et a suscité là encore l'enthousiasme des participants.

Des fausses notes, il y en a eu probablement, mais en tout cas suffisamment discrètes pour ne pas gâcher notre plaisir d'éprouver en ces temps bien sombres une joie et une fierté partagée par l'immense majorité de ce stupéfiant rassemblement. ■

PROTECTION DE L'ENFANCE

Qu'en pensent ceux qui ont été placés ?

En ouverture des 6^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance, ont été présentés les résultats d'une enquête inédite réalisée par le JAS en lien avec la Fédération nationale des Adepape, auprès de 400 personnes qui ont été accueillies en protection de l'enfance, pour savoir ce qu'elles pensaient du système qui les a pris en charge. Retour sur ses principaux enseignements.

Comment se poser la question "Savons-nous protéger nos enfants ?" sans demander au préalable leur avis aux principaux intéressés, ceux qui ont connu dans leur chaire le dispositif de l'aide sociale à l'enfance ? C'est la raison pour laquelle le JAS, grâce au soutien de la Fnadepape, a interrogé en janvier dernier 400 personnes membres des Adepape, ces associations départementales qui participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies ou ayant été accueillies en protection de l'enfance, qui les sollicitent. Une enquête qui, si elle mériterait d'être approfondie pour permettre des analyses plus poussées auprès d'un panel plus large – ce qui sera le cas –, s'est révélée en l'état particulièrement instructive.

Un regard à la fois positif et sans concession

En effet, la majorité des anciens enfants placés (54 %) portent un regard positif sur la prise en charge dont ils ont bénéficié. 35 % sont plus mitigés et 10 % –

Question : "Avec le recul, quel regard général portez-vous sur la prise en charge dont vous avez bénéficié ?" (Ventilation des réponses par tranche d'âge)			
	De 18 à 30 ans	De 31 à 50 ans	Plus de 51 ans
Regard positif	62%	50%	56%
Regard plutôt mitigé	29%	33%	37%
Regard négatif	8%	16%	6%
Sans réponse	1%	1%	1%

62 % des personnes interrogées âgées de 18 à 30 ans portent un regard positif sur leur prise en charge.

on serait tenté de dire seulement – portent un regard négatif. Des réponses dont la structure est à peu près équivalente si on les ventile par tranche d'âge (voir tableau ci-dessus). Mais avec un regard globalement plus positif chez les 18-30 ans (62 % d'entre eux, contre 50 % des 31-50 ans et 56 % des plus de 51 ans) et une plus forte impression négative dans la population des 31-50 ans (16 % d'entre eux, contre 8 % des 18-30 ans et 6 % des plus de 51 ans).

Les anciens enfants placés ont

néanmoins souligné un certain nombre de difficultés dont ils ont souffert pendant leur prise en charge. En effet, 64 % des personnes interrogées disent avoir souffert du manque d'accompagnement en arrivant à l'âge de la majorité, 62 % de ruptures dans leur parcours (changements de lieux de vie, de référents...), 60 % d'un manque d'empathie de nombreux professionnels rencontrés (manque d'écoute, d'affection), et 43 % du maintien à tout prix des liens avec leurs parents.

En ce qui concerne la principale critique – le manque d'accompagnement au moment de la sortie du dispositif à l'âge de la majorité – une majorité des personnes interrogées ont le sentiment d'avoir été peu aidées dans la construction de leur projet de vie future (45 % peu ou très peu et 26 % pas du tout). À noter, le sentiment d'être insuffisamment aidé est homogène entre les trois tranches d'âge. Et pour ceux qui ont répondu avoir été soutenus dans la préparation de leur avenir, il n'est pas anodin de constater que pour 32 % d'entre eux, la personne importante en la matière, en dehors du rôle éventuellement joué par l'Adepape, n'était ni un membre de leur famille, ni un professionnel de l'aide sociale à l'enfance, mais un tiers (ami, enseignant notamment). ■

Structure de la population sondée :

Presque autant d'hommes (51 %) que de femmes (49 %), regroupés selon trois tranches d'âge : 18 à 30 ans (33 %) ; 31 à 50 ans (36 %) ; plus de 51 ans (31 %). La majorité d'entre eux ont été placés en famille d'accueil (49 %), 20 % en institution (Mecs, foyers, lieux de vie...), 28 % ayant connu les deux types de placement et 3 % une autre situation, comme un placement chez un tiers digne de confiance.

CÉLINE RAPHAËL

Dialogue à cœur ouvert

Auteur d'un ouvrage remarqué où elle retrace son enfance maltraitée, son placement, et son parcours du combattant pour s'en sortir (voir p. 24), Céline Raphaël, interne en médecine, a participé aux débats des 6^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance. Par la force et la qualité de son témoignage, elle a conquis et ému l'auditoire. Extraits d'un dialogue à cœur ouvert avec une jeune femme étonnante qui porte un regard critique mais aussi bienveillant sur le système de protection de l'enfance.



© Journal de l'Action Sociale - 2013

Jean-Louis Sanchez : Dans “La Dmesure”, on a le sentiment que vous avez projeté votre souffrance pour mieux mobiliser les énergies des autres. Vous écrivez : “Si à la maison, j’étais le pantin de mon père, je me trouvais désormais prise dans une machine judiciaire pour laquelle je n’étais qu’un numéro de dossier traité en temps

utile. Mes sentiments et mes désirs ne rentraient absolument pas dans les critères de discussion”. C’est une phrase forte, Céline. Pouvez-vous nous la commenter ?

Céline Raphaël : J’ai été placée à l’âge de 14 ans grâce au signalement qu’a fait une infirmière scolaire dans mon lycée. Avant qu’on fasse

le signalement avec l’infirmière, dans ma tête, il était clair que j’allais pouvoir ensuite être placée chez ma tante. Je voyais donc ce signalement comme une libération et le début d’une vie heureuse rapide. Mais ce n’est pas du tout ce qu’il s’est passé : il y a d’abord eu un placement secret à l’hôpital, puis un autre placement en famille d’accueil d’urgence, puis un autre en foyer d’accueil d’urgence et enfin un placement en foyer de semi-liberté puisqu’il n’y avait plus de place dans les foyers normaux de mon département. Attention, le placement m’a sauvé la vie. Sans cela, c’est une certitude, je serais morte. Mais, il a entraîné une solitude qui a été très difficile à surmonter. Au moment où je me suis retrouvée à l’hôpital en placement secret, je me suis sentie complètement dépossédée. J’avais l’impression de n’être plus qu’un numéro. Quand on est placé, on devient un parmi d’autres et notre individualité est niée. Je prends un exemple un peu bête, mais révélateur : au foyer, le matin, on avait le droit à du pain avec soit du beurre, soit de la confiture. C’était l’un ou l’autre, ce n’était pas les deux. Il n’y avait pas d’exception. Donc pour moi, ce n’était rien parce que moi, j’aime bien déjeuner avec une tartine de beurre et de confiture.

De la même manière, le temps de l’administration n’est pas le même que le temps de l’enfant. Pour vous donner un autre exemple : si j’avais envie de voir une copine, il fallait que je demande une audience au juge. Ça donnait à peu près cela : “Dis, Céline, est-ce que tu veux venir à la maison mercredi... dans six mois !”. Voilà. Je sais qu’il y a un manque de moyens : ma tante, qui est assistante sociale à l’Ase, me dit : “Céline, j’ai 150 dossiers

d'enfants. Comment puis-je bien les accompagner, les appeler chacun pour savoir comment ils vont ? Je suis obligée de pallier, de faire au plus urgent". Ce que je comprends, mais pour toutes ces raisons, nous, enfants, nous nous sentons perdus dans ce monde judiciaire et administratif.

J-L. S. : Mais Céline, ce qui est étonnant dans votre ouvrage, c'est ce souci d'équilibre, de valoriser constamment les professionnels que vous allez trouver sur votre route et qui vous ont aidé, sans cacher que certains ont été très indifférents. Parce qu'il n'y a pas qu'un problème de surdimensionnement de la tâche, il y a aussi un problème d'empathie. Les dysfonctionnements dont vous parlez dans la prise en charge, on constate à la lecture de votre histoire qu'ils sont aussi nombreux dans le repérage. Le nombre d'heures de piano que vous étiez tenue de faire (45 heures par semaine) aurait dû suffire à caractériser la maltraitance, mais à la place, la suspicion est venue renforcer votre désespérance...

C. R. : Mon problème était de venir d'un milieu très favorisé. La croyance est bien ancrée que la maltraitance n'arrive que dans les familles précaires. J'étais la fille du directeur de l'usine dans un village d'Auvergne. Si je ratais la gym ou la piscine, on me disait : "Est-ce que tu penses que c'est parce que tu es la fille du directeur que tu peux te permettre de ne pas venir à mes cours ?". Le problème, c'est qu'il y a quand même un manque terrible de formation des professionnels de l'enfance, notamment les médecins, les enseignants qui sont en première ligne pour le repérage.

J-L. S. : Vous êtes interne en médecine et vous allez soutenir une thèse en juin prochain sur la place et le rôle des médecins dans le repérage et l'évaluation des situations d'enfants en danger. Qu'avez-vous constaté au cours de votre recherche ?

C. R. : Il faut savoir que seulement 5 % des informations préoccupantes viennent des médecins. Afin de comprendre d'où venait le problème, j'ai interrogé des internes de la région parisienne et de Paris. Premier constat : quand on leur pose de but en blanc la question de savoir si, en consultation, ils pensent à signaler quand ils voient des enfants confrontés à la maltraitance, 42 % disent y penser parfois et 8 % toujours. Donc 50 % n'y pensent jamais ! Et ce, alors que 55 % y ont déjà été confrontés lors de stages aux urgences ou en cabinet. Par ailleurs, quand on leur demande ce qu'est pour eux la maltraitance, s'il y a un consensus sur les violences sexuelles, les coups réguliers et les violences verbales, en revanche pour une majorité d'entre eux les coups occasionnels et les pressions psychologiques ne rentrent pas dans ce cadre. En outre, à la question de savoir s'ils se sentent compétents pour repérer, 60 % répondent oui. Mais pour prendre en charge, c'est-à-dire transmettre une information préoccupante, ils sont seulement 27 %. Beaucoup ont peur de l'erreur, des poursuites en diffamation en cas de signalement erroné, mais aussi des représailles personnelles ou professionnelles.

Il y a donc une nécessité absolue de mieux former les externes et les internes en médecine au repérage et à la prise en charge. C'est d'autant plus important que les

internes en médecine sont ceux qui sont dans les unités d'urgence. Si un enfant arrive avec une fracture, ses parents expliquant qu'il est tombé, mais si, à la radio, l'interne voit qu'il s'agit d'une fracture spirroïde, c'est-à-dire une fracture de torsion absolument pas compatible avec une chute, il va peut-être se poser des questions et pousser le diagnostic. Il faut donc vraiment apprendre à reconnaître les lésions qui sont suspectes, les troubles du comportement qui peuvent mettre la puce à l'oreille, les retards à la consultation également. On ne trouve que ce qu'on cherche, si on n'a pas été formé à repérer la maltraitance, on n'y pensera pas. De la même manière, il faut former les internes à prendre en charge. Il faut notamment leur apprendre que la levée du secret médical est absolue et obligatoire dans ces cas-là, sous peine de poursuites, et qu'un signalement bien fait n'est pas attaquant. Au-delà, néanmoins, je pense que pour faciliter la transmission des informations aux cellules de recueil, il faudrait, au sein de ces cellules, plus de médecins. Car malheureusement les médecins veulent parler à des médecins. Et sur ce point, on aura du mal à faire bouger les lignes.

J-L. S. : Et que pensez-vous de l'idée de repenser la dimension d'observation à travers notamment la valorisation de l'école comme lieu de rencontre des enseignants et des travailleurs sociaux, qui tiendraient des permanences dans les écoles pour pouvoir justement aider les enseignants à comprendre l'enfant ?

C. R. : Ce serait effectivement une bonne solution de mettre en place, dans les écoles, des travailleurs sociaux qui puissent être plus à

l'écoute et qui puissent faire le lien quand ils repèrent un enfant en difficulté. Et ce d'autant plus que le service de promotion de la santé en faveur des élèves a été complètement démembré: on compte désormais quasiment une infirmière pour huit écoles. Que peuvent-elles faire? Sans compter les 40 % de médecins scolaires qui partiront à la retraite en 2015 et ne seront pas remplacés.

J-L. S. : Vous terminez votre ouvrage par un poème de Baudelaire, dont je reprends un morceau: "Je suis la plaie et le couteau. Je suis le soufflet et la joue. Je suis les membres et la roue, et la victime, et le bourreau"⁽¹⁾. Ça veut dire quoi tout ça?

C. R. : Alors que mon père me battait, j'ai commencé une anorexie en troisième, parce que, précisément, je ne savais pas quoi faire pour qu'on me repère. J'étais perdue et je me disais que, peut-être si j'arrêtais de manger, je maigrirais et mon père se rendrait compte qu'il faisait quelque chose de mal, qu'il remettrait en question son comportement. Mais ma maigreur ne l'a pas alerté. Heureusement, elle a permis à l'infirmière scolaire de me repérer. Mais, je me suis ancrée dans l'anorexie, et ce d'autant plus qu'à l'heure actuelle, la prise en charge est sociale pour les enfants placés et non médicale et psychologique. Je n'ai eu ni suivi médical, ni suivi psychologique pendant toutes mes années de placement. J'avais trouvé en l'anorexie un pouvoir que je n'avais jamais eu avant. Pendant toutes ces années de maltraitance, je métais sentie dépossédée de mon corps, un peu comme un pantin, le prolongement de mon père. L'anorexie m'avait permis de

La Démesure* Soumise à la violence d'un père

Victime des coups de son père, Céline Raphaël est aussi victime des représentations sociales. La fille du directeur d'usine excelle à l'école et

encore plus au piano: comment pourrait-elle avoir besoin d'être aidée? Pire, lorsqu'elle est enfin mise à l'abri à l'âge de quatorze ans, c'est pour tomber sur des éducateurs et des psychiatres qui la soupçonnent de mythomanie. "Mon profil ne collait pas. [...] J'avais forcément menti". Elle était sans doute "une gosse de riche en mal de reconnaissance". Mais la bêtise ne s'arrête pas là. "Après avoir été victime du cliché selon lequel la maltraitance ne touche que les familles défavorisées, je devais affronter un nouveau préjugé. Les enfants placés ne peuvent être que débiles ou délinquants, méchants au fond d'eux-mêmes, ou détraqués. Perdus d'avance en somme", écrit-elle.

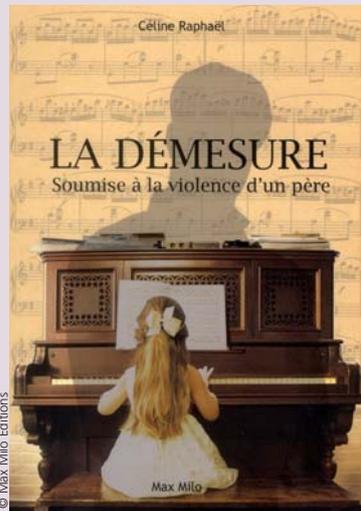
Et son parcours en protection de l'enfance est fait de ballottages, d'hôpital en famille d'accueil, en foyer puis en centre pour adolescentes délinquantes. "J'avais besoin de stabilité pour me reconstruire, c'était évident. Pourquoi tous

ces professionnels de l'enfance manquaient-ils tant de bon sens?", interroge-t-elle.

Rien n'a été simple dans le parcours de Céline Raphaël, aujourd'hui âgée de 28 ans. Son témoignage révèle les manques sévères du système censé la protéger, mais démontre surtout cruellement combien tout repose finalement sur l'aléatoire des rencontres. Tout commence, plutôt tard, à l'entrée au lycée, par l'intuition d'une professeure de français qui, voyant sa fiche de renseignements où la lycéenne inscrit comme loisirs 45 heures de piano par semaine, alerte l'infirmière scolaire, attentive et disponible, prête à prendre

le risque d'attendre le bon moment pour faire un signalement, quand la collégienne sera enfin prête. Une infirmière qui n'hésite pas non plus à donner son numéro de téléphone et à se déplacer quand la jeune, enfin prête à faire constater les coups qu'elle subit, l'appelle un lundi de Pâques. Sans ces rencontres, que serait-il advenu de Céline? Elle, pense qu'elle serait morte.

*Max Milo Editions, 2013



repandre le pouvoir que j'avais perdu. J'avais retrouvé de la dignité grâce à l'anorexie, et c'est un peu pour cela que j'ai écrit cette partie du poème. J'étais devenue à la fois la victime et le bourreau, parce que je voulais qu'il souffre de me voir dépérir, comme moi j'avais pu souffrir.

Ce poème est aussi une sorte de dialogue entre mon père et moi, puisque lui a justifié ses actes au moment du procès. Il a d'abord beaucoup nié, avant de reconnaître un ou deux coups de ceinture,

toujours en veillant à ce que ça ne me fasse pas mal, et en le justifiant par le fait que j'étais un peu rebelle. Le début de ce poème illustre un peu son discours: "Je te frapperai sans colère et sans haine, comme un boucher, comme Moïse le rocher. Et je ferai de ta paupière, pour abreuver mon Sahara, jaillir les eaux de la souffrance". ■

⁽¹⁾ Extrait de "L'Héautontimorouménos", un poème des Fleurs du mal de Charles Baudelaire. Le titre grec signifie littéralement "bourreau de soi-même".

www.lejas.com



Chaque mois, le Journal de l'Action Sociale s'attache à :

- promouvoir une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- valoriser tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- proposer une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au JAS !

■ **Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal de l'Action Sociale à titre personnel* au tarif exceptionnel de 29 euros au lieu de 75 euros**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du Journal de l'Action Sociale
 Virement bancaire à réception de facture

Vous voulez recevoir le JAS chez vous !

Nous vous proposons un abonnement personnel* au tarif exceptionnel de 29 euros TTC, au lieu de 75 euros, soit 60 % de réduction !

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

e-mail :

Téléphone :

Pour notre information (facultatif) :

Organisme :

Fonction :

*Les institutions ne peuvent pas bénéficier de ce tarif.